



CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

Société coopérative à capital et personnel variables agréée
 en tant qu'établissement de crédit
 Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 022 491
 Siège social : 304, boulevard du Président Wilson – 33076 BORDEAUX cedex
 Siret 434 651 246 00220 - APE 651 D

Programme de rachat des Certificats coopératifs d'investissement, autorisé par l'Assemblée
 Générale mixte des sociétaires du 17 janvier 2008

**Déclaration des transactions sur certificats coopératifs d'investissement
 propres réalisées au mois de Février 2009**

Séance du		Nombre de titres ⁽¹⁾	Prix moyen pondéré ⁽²⁾	Montant
02/02/2009	Achats	549	11,89	6 527,61
	Ventes			
03/02/2009	Achats	480	12,02	5 769,60
	Achats	40 165	11,90	477 963,50
	Ventes			0
04/02/2009	Achats	325	11,84	3 848,00
	Ventes			0
05/02/2009	Achats	27	12,01	324,27
	Ventes			0
06/02/2009	Achats	92	12,31	1 132,52
	Ventes			0
09/02/2009	Achats	680	12,49	8 493,20
	Ventes			0
10/02/2009	Achats	600	12,25	7 347,00
	Ventes			0
11/02/2009	Achats	520	11,75	6 110,00
	Ventes			0
12/02/2009	Achats	690	11,97	8 259,30
	Ventes			0
13/02/2009	Achats	640	12,03	7 699,20
	Ventes			0
16/02/2009	Achats	650	12,20	7 930,00
	Ventes			0
17/02/2009	Achats	460	11,70	5 382,00
	Ventes			0
18/02/2009	Achats	378	11,89	4 494,42
	Ventes			0
19/02/2009	Achats	386	11,71	4 520,06
	Ventes			0
20/02/2009	Achats	467	11,68	5 454,56
	Ventes			0
23/02/2009	Achats	600	12,015	7 209,00
	Ventes			0
24/02/2009	Achats	760	11,755	8 933,80
	Ventes			0
25/02/2009	Achats	790	11,625	9 183,75
	Ventes			0
26/02/2009	Achats	730	11,530	8 416,90
	Ventes			0
27/02/2009	Achats	803	11,660	9 362,98
	Ventes			0
Total	Achats	50 792	11,90	604 361,67
	Ventes	0	0	0

(1) Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'instruments dérivés

(2) Il s'agit du prix moyen pondéré brut

(3) Il s'agit des opérations réalisées par l'émetteur directement ou par un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante pour le compte de l'émetteur. Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats